

Évolutions des données de la BnF liées à la Transition bibliographique au 1^{er} janvier 2019 : changements dans les notices d'autorité Titres et Personnes et les notices bibliographiques liées

Au 1^{er} janvier 2019, la BnF fait évoluer ses données dans le sens de la Transition bibliographique, et s'aligne sur les [Sections 2 et 3](#) de RDA-FR publiées en 2017.

Ces évolutions concernent principalement les notices d'autorité (Œuvres et Personnes), mais elles peuvent avoir des répercussions sur les notices bibliographiques qui leur sont liées. Elles concernent les données produites dans le cadre du **catalogage courant** à partir du 1^{er} janvier 2019.

Voici un récapitulatif de ces changements.

I. Dans les notices d'Œuvres (Notices d'autorité titres : TIC, TUT, TUM)

1/ Nouvelles zones de notes pour qualifier l'œuvre

Trois **zones de notes en texte libre** sont créées spécifiquement pour les éléments

- Historique de l'œuvre
- Nature du contenu de l'œuvre
- Couverture du contenu de l'œuvre

Avant janvier 2019, les informations concernant l'historique, la nature et la couverture du contenu de l'œuvre sont renseignées dans une zone INTERMARC 600, zone de note générale.

À partir de janvier 2019, les informations concernant l'historique, la nature et la couverture du contenu de l'œuvre sont renseignées en INTERMARC dans des zones de notes spécialisées.

La zone de note INTERMARC 600 est utilisée pour renseigner les informations n'entrant pas dans le périmètre des zones spécialisées.

En UNIMARC/A de diffusion

Ces zones spécialisées sont présentes en zones de notes générales (300 \$a) avec mention introductive, soit respectivement : « Historique de l'œuvre : », « Nature du contenu de l'œuvre : », « Couverture du contenu de l'œuvre : ».

	INTERMARC/A	UNIMARC/A
Historique de l'œuvre	Nouvelle zone 630	Zone existante 300\$a
Nature du contenu de l'œuvre	Nouvelle zone 631	Zone existante 300\$a
Couverture du contenu de l'œuvre	Nouvelle zone 632	Zone existante 300\$a

Des demandes d'évolution de l'UNIMARC IFLA seront proposées au *Permanent Unimarc Committee* (PUC) en 2019 afin que ces informations puissent être ultérieurement exportées dans des zones dédiées.

2/ Nouvelles sous-zones pour indiquer la date et la forme de l'œuvre

Dans les points d'accès autorisés (zones INTERMARC 141 et 145) représentant des œuvres autres que musicales et dans les variantes de points d'accès (zones INTERMARC 441 et 445) identifiant ces mêmes œuvres, **deux sous-zones distinctes sont créées pour la date et la forme de l'œuvre (respectivement \$d et \$f)**. Ce changement ne concerne pas les Titres uniformes musicaux (TUM) mais uniquement les Titres uniformes textuels (TUT) et les Titres conventionnels (TIC).

Les nouvelles sous-zones \$d et \$f seront présentes également dans les zones de lien entre notices d'autorité titres de même type (zones INTERMARC 301, 302 et 502), entre notices d'autorité titres de type différent (zone INTERMARC 320), ainsi qu'entre notices d'autorité Personnes physiques (PEP) ou Collectivités (ORG) et notices d'autorité titres (zone INTERMARC 321).

Avant janvier 2019, la date et la forme de l'œuvre sont indiquées dans le point d'accès sous la forme d'un \$e (qualificatif généraliste) pour les œuvres non musicales (notices d'autorité TIC et TUT).

À partir de janvier 2019, la date et la forme de l'œuvre sont renseignées dans une sous-zone distincte, respectivement \$d et \$f. Le qualificatif présent en \$e continue d'être utilisé pour les caractéristiques distinctives de l'œuvre autres que la date et la forme de l'œuvre.

En UNIMARC/A de diffusion

Dans les points d'accès, la date de l'œuvre est renseignée dans la sous-zone \$n des zones UNIMARC 230/430/730 pour les titres uniformes, et dans la sous-zone \$t des zones UNIMARC 240/440/740 pour les auteurs/titres. Dans ce dernier cas, elle figure entre parenthèses à la suite du titre de l'œuvre dans le \$t.

Dans les points d'accès, la forme de l'œuvre est renseignée dans une sous-zone \$n des zones UNIMARC 230/430/730 pour les titres uniformes, et dans la sous-zone \$t des zones UNIMARC 240/440/740 pour les auteurs/titres. Dans ce dernier cas, elle figure entre parenthèses à la suite du titre de l'œuvre dans le \$t.

Pour les auteurs/titres, dans le cas où la date et la forme de l'œuvre sont tous deux présents dans le point d'accès, la structure du \$t sera Titre (Forme. Date).

Dans les liens entre œuvres, la date et la forme de l'œuvre en relation sont renseignées dans une 530 (Forme associée – Titre uniforme) \$n.

	INTERMARC/A	UNIMARC/A
Date de l'œuvre	Nouvelle sous-zone \$d (141/145/301/302/320/ 321/441/445/502)	Titre uniforme : sous-zone existante \$n (230/430/530/730) Auteur/Titre : sous-zone

		existante \$t (240/440/740). Figure dans le \$t à la suite du titre de l'œuvre entre parenthèses.
Forme de l'œuvre	Nouvelle sous-zone \$f (141/145/301/302/320/ 441/445/502)	Titre uniforme : sous-zone existante \$n (230/430/530/730) Auteur/titre : sous-zone existante \$t (240/440/740). Figure dans le \$t à la suite du titre de l'œuvre entre parenthèses.

3/ Enrichissement des notices d'autorité TIC et TUT d'une information permettant de qualifier la catégorie et la forme de l'œuvre

Les notices d'autorité TIC et TUT (notices d'autorité titres hors œuvres musicales) s'enrichissent d'informations permettant de qualifier la catégorie de l'œuvre (œuvres textuelles, œuvres audiovisuelles, etc.) ainsi que sa forme (roman, film documentaire, etc.). Les informations sur la forme sont déjà renseignées dans les autorités TUM au moyen du Référentiel des genres musicaux ; ces enrichissements n'ont donc pas de conséquences sur le format des Titres uniformes musicaux.

Avant janvier 2019, la forme de l'œuvre n'est pas exprimée dans une zone codée mais dans une zone de notes en texte libre dans les notices d'autorité titres, sauf dans les autorités Titres uniformes musicaux (TUM) pour lesquels l'information est donnée sous forme codée depuis longtemps.

À partir de janvier 2019, la forme de l'œuvre est renseignée dans les notices d'autorité Titre (TIC et TUT) dans une zone dédiée définissant la catégorie générale de l'œuvre (INTERMARC 043\$o) complétée par une zone spécialisée pour chaque grande catégorie d'œuvre (INTERMARC 06X).

En UNIMARC/A de diffusion

Les informations sur la grande catégorie de l'œuvre sont renseignées en zone de note générale (UNIMARC 300 \$a) assortie d'une mention introductive « Catégorie de l'œuvre : ».

Les informations sur la forme de l'œuvre sont renseignées en note de note générale (UNIMARC 300 \$a) assortie de la mention introductive « Forme de l'œuvre : ».

Des informations ayant trait au public destinataire de l'œuvre sont renseignées dans une zone de note générale (UNIMARC 300\$a) distincte assortie de la mention introductive « Public destinataire de l'œuvre : ».

	INTERMARC/A	UNIMARC/A
Catégorie de l'œuvre	Utilisation de la zone existante 043	Zone existante 300\$a

Forme de l'œuvre	Nouvelle zone 06X	Zone existante 300\$a
------------------	-------------------	-----------------------

II. Dans les notices de Personnes physiques (PEP)

1/ Uniformisation du point d'accès des PEP

Le point d'accès des Personnes est uniformisé : les qualificatifs (devenus éléments additionnels en RDA-FR) pour les saints, les papes, les souverains, les membres des familles régnantes et les noms en religion respecteront désormais l'ordre général des éléments du point d'accès, où les dates biographiques précèdent le qualificatif de fonction. L'ordre des sous-zones présentes dans le point d'accès Personne (zones INTERMARC 100 et 400) est modifié.

Avant janvier 2019, les saints, les papes, les souverains, les membres des familles régnantes et les noms en religion ont un ordre spécifique qui les isolent du reste des PEP : titre en élément additionnel (INTERMARC \$e) puis dates biographiques (INTERMARC \$d). Dans le reste des cas, le \$e suit le \$d au lieu de le précéder.

À partir de janvier 2019, l'ordre est désormais le même pour toutes les autorités Personne : le titre en élément additionnel (INTERMARC \$e) suit les dates biographiques (INTERMARC \$d).

Un traitement rétrospectif sur les autorités actuelles est prévu et permettra de mettre à jour les notices d'autorité concernées.

En UNIMARC/B de diffusion

L'ordre des sous-zones est également rétabli pour ces autorités. Le titre en élément additionnel (UNIMARC \$c) suit les dates biographiques (UNIMARC \$f).

2/ Extension du périmètre d'application de la zone de note biographique sur la personne

La zone INTERMARC 640 est dédiée à la note biographique sur la personne, en texte libre. Il s'agit d'une biographie formant un tout, à la différence de la zone de note générale (INTERMARC 600) qui continue d'être utilisée lorsqu'il s'agit d'apporter des éléments biographiques permettant de différencier une Personne d'un homonyme.

Avant janvier 2019, la note biographique générale est utilisée pour des besoins spécifiques (dictionnaires spécialisés). La zone INTERMARC 600 sert à renseigner tous les éléments biographiques utiles pour différencier une personne d'un homonyme. Elle est convertie en UNIMARC 300.

À partir de janvier 2019, l'usage de la zone INTERMARC 640 est progressivement étendu à d'autres cas mais son usage reste limité à certains secteurs spécialisés. Cette zone est convertie en UNIMARC 340. La zone 600 continue à être utilisée pour renseigner des informations biographiques utiles pour différencier deux homonymes.

III. Dans les notices bibliographiques

1/ Report de forme des nouvelles sous-zones indiquant la date et la forme de l'œuvre dans les notices bibliographiques liées

Dans les points d'accès principal et secondaire (zones INTERMARC 141/741 et 145/745) représentant des œuvres autres que musicales, deux sous-zones distinctes sont créées pour la date et la forme de l'œuvre (respectivement \$d et \$f). Ce changement ne concerne pas les Titres uniformes musicaux (TUM) mais uniquement les Titres uniformes textuels (TUT) et les Titres conventionnels (TIC).

Avant janvier 2019, la date et la forme de l'œuvre ne sont pas reportées dans les notices bibliographiques liées.

À partir de janvier 2019, la date et la forme de l'œuvre sont renseignées dans une sous-zone distincte, respectivement \$d et \$f. Le qualificatif présent en \$e continue d'être utilisé pour les caractéristiques distinctives de l'œuvre autres que la date et la forme de l'œuvre.

En UNIMARC/B de diffusion

La date et la forme de l'œuvre figurent désormais respectivement dans la sous-zone 500 (Titre uniforme) \$n.

	INTERMARC/B	UNIMARC/B
Date de l'œuvre	Nouvelle sous-zone \$d (141/741) et (145/745)	Utilisation d'une sous-zone existante \$n (Titre uniforme 500)
Forme de l'œuvre	Nouvelle sous-zone \$f (141/741) et (145/745)	Utilisation d'une sous-zone existante \$n (Titre uniforme 500)

2/ Changement de sous-zone pour exprimer l'année de l'expression

Dans les points d'accès principal et secondaire à l'œuvre (INTERMARC 141/741 et 145/745), la sous-zone \$j (Année), correspondant à l'année de publication de la manifestation, est abandonnée. Une sous-zone (\$n) est créée spécifiquement pour la date de l'expression (par exemple, pour renseigner la date de copyright d'une traduction). Cette sous-zone temporaire est à terme destinée à alimenter des notices d'expression.

Nature du changement : Abandon d'une sous-zone adossée à une zone de lien. L'information encodée correspond à l'année de la publication (en INTERMARC zone 008, positions 07-11 et 12-16). Ajout d'une sous-zone \$n pour une information nouvelle, actuellement non renseignée : la date de l'expression.

Avant janvier 2019, les points d'accès principal et secondaire à l'œuvre ne comportent qu'un \$j. Cette information est redondante car actuellement présente dans les zones d'information codée de la notice bibliographique.

À partir de janvier 2019, la sous-zone \$j est abandonnée, et les dates d'expression sont désormais renseignées, sous la forme d'un \$n.

En UNIMARC/B de diffusion

La date de l'expression figure dans une note 305 \$a (Note sur l'édition et l'histoire bibliographique) assortie de la mention introductive « Date de l'expression contenue : ».

	INTERMARC/B	UNIMARC/B
Date de l'expression	Nouvelle sous-zone \$n (141/741) et (145/745)	Zone existante 305 \$a

3/ Nouvelle sous -zone dédiée au prix décerné à l'œuvre

Une sous-zone dédiée au prix décerné à l'œuvre est créée dans la note sur l'Historique de l'œuvre (INTERMARC 317 \$p). L'utilisation de cette zone continue d'être limitée en catalogage courant aux ressources audiovisuelles. Pour les ressources audiovisuelles, le prix décerné à l'œuvre est actuellement renseigné de manière indifférenciée dans une sous-zone INTERMARC 317 \$a. Elle est désormais enregistrée dans une sous-zone dédiée.

Avant janvier 2019, toute information dédiée à l'historique d'une œuvre est renseignée, pour les ressources audiovisuelles, dans une zone INTERMARC 317 \$a. Cette sous-zone comporte dans une partie des cas des informations liées aux prix décernés à l'œuvre.

À partir de janvier 2019, pour les ressources audiovisuelles, les prix décernés à l'œuvre sont renseignés en INTERMARC 317 \$p. Les autres informations concernant l'historique de l'œuvre continuent d'être renseignées en 317 \$a.

En UNIMARC/B de diffusion

Les mentions de prix des œuvres audiovisuelles apparaissent désormais en 334 \$a (Note sur les récompenses).

	INTERMARC/B	UNIMARC/B
Prix décerné à l'œuvre	Nouvelle sous-zone 317 \$p	Nouvelle zone 334 \$a

La zone UNIMARC 334 est une zone de l'UNIMARC IFLA. Elle est ajoutée à l'UNIMARC/B de diffusion de la BnF.